54me Année — Nouvelle série — No 152 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 27 NOVEMBRE 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LETTRE OUVERTE à mon ami Titin Brisemotte

Marseille, le 23 Novembre 1948

Mon Cher Titin,

L'hiver s'avance, l'année s'écoule, le siècle fuit, l'éternité continue et peu à peu nous absorbe. Voilà les vérités indiscutables que nous énonçions hier au soir, avec l'ami Toine et le cousin Ugène, en écoutant la radio. Toine, qui était triste, hier, ajoutait : et l'humanité rétrograde !

Il faut te dire que nous venions d'entendre la nouvelle suivante, débitée sur le ton monocorde d'usage: Les Manufactures vont procéder à la confection d'un nouveau mélange pour la pipe qui se vendra 58 frs et le paquet de gris sera porté à 85 francs. Toine, qui est un fumeur impénitent, a aussitôt poussé une exclamation : Oh ! les sa....gouins !

Comment veulent-ils qu'on y arrive, ils augmentent tout ! Ugène qui, sous ce rapport est un sage, lui a répondu : qui t'oblige à fumer, à payer très cher pour t'intoxiquer. Toine furieux, lui a rétorqué aussitôt : et toi qui t'oblige à t'intoxiquer au pastis, à aller au Ciné plusieurs fois par mois, avec ça qu'on les donne ces plaisirs ! S'il faut se priver de tout, c'est pas la peine de vivre!

Raison péremptoire qui clot toutes discussions, entre nous, sur la cherté des passe-temps, qui absout toutes les dépenses inutiles. Pour calmer nos amis, je leur ai dit : L'humanité a pris goût aux plaisirs qui lui sont devenus aussi indispensables que le boire et le manger.

C'est le progrès qui s'épanouit sous toutes ses faces, elles ne sont pas toutes belles.

1948. Il y a 48 ans pour 48 frs on pouvait avoir un costume trois pièces qui, au bout de 2 mois, des fois moins, jouait de l'accordéon autour de nos bras et de nos jambes. Aujourd'hui le même costume se paie dans les huit mille. C'est le progrès. Nous sommes tous millionnaires et pas heureux puisque geignants sans cesse. Il y a 48 ans, on pouvait se transformer en hirondelle, en dandy avec la queue de morue et le monocle ; il en coutait 100 francs, de quoi acheter aujourd'hui un hecto de beurre qui fond comme neige au soleil.

Si avec ça nous avions la paix ! clame Toine.

Mais on n'entend et n'espère que des malheurs. On se bat partout entre nations comme entre nationaux.

Et les grèves sanglantes, dis Ugène, tu crois que ça nous enrichit ? Alors qu'il faudrait travailler double pour nous refaire un casuel, un tas de rigolots qui ne font rien et qui encaissent gros poussent sans cesse les autres à ne rien faire ; c'est çà qui leur fera du lard !

La discussion rebondit. Ugène clame : ils ont raison ! On exploite ces pauvres ouvriers, pourquoi ne pas leur accorder le minimum vital ?

Tu sais où il est le minimum vital toi, Ugène ? Tu as jamais poursuivi un papillon avec une casquette, tu peu courir ! tu fais chemin et tu ne l'as jamais, il se fout de toi le papillon, il a l'air de rigoler au moment où tu vas l'atteindre. A quoi ça sert les augmentations de salaires qui courrent après les prix ? Les prix font comme le papillon, ils rigolent. Un petit bond et les voilà encore hors de portée. Et alors la planche à billets tourne, tourne follement. Tu n'as pas vu sur le journal ? Les Chambres de Commerce ont demandé le rétablissement des billets de 5.000 et la création de ceux de 10.000. Nous approchons, Ugène, de la brouette à billets, tous milliardaires ! Plus de pauvres ! Rien que des crèves la faim agonisants sur des lits de billets.

C'est la compression obligatoire des prix qu'il fallait exiger. Les prix rejoignant les salaires par compression. Compression partout, dans les emplois comme dans les bénéfices. Compression impitoyable !

Il a raison Toine, mon cher Titin, voilà pourquoi il aurait fallu faire grève. Oui, mais voilà, personne ne veut être compressé, pas même nos administrateurs qui ont des appointements de rajahs, pas même nos grands commerçants ou grands industriels qui roulent dans des brouettes qui dépassent le million.

Egoïsme ! Egoïsme partout, surtout chez les possédants qui veulent bien compresser les manants, mais qui pour rien au monde ne consentiraient à mettre 2 chevaux de moins à leur bagnole palace, pour permettre à un travailleur, qui sue leur fortune, de mettre de temps en temps, un peu de beurre sur son pain.

La plupart des humains ont oublié la voie de l'amour fraternel. Aimez-vous les uns les autres ! Celà ne s'enseigne plus. Voilà la faute impayable du siècle.

Adieu, Titin, décidément je ne peux plus être gai.

Louis SIGNORET.

Découverte d'un ossuaire près de Sisteron

Au cours d'une partie de chasse, MM. Louis et Henri Rolland, propriétaires à Nibles, ont découvert, dans le territoire de la commune de Châteaufort, une grotte. Ayant eu la curiosité d'y pénétrer, ils aperçurent des crânes et des ossements humains.

Après avoir prévenu les autorités, M. Henri Rolland eu la bonne idée, en se rendant à Sisteron, de mettre au courant de sa découverte le secrétaire de la Société d'archéologie. Une expédition fut décidée et Dimanche matin, MM. Jean Ducarre, ingénieur correspondant de l'Institut Historique de Provence, Marius Maldonnat et Paul Bernard, dirigeants de la Société d'archéologie, accompagnés de M. Henri Duperry, président des Cinéastes, se rendirent à Nibles. Après avoir traversé le Sasse il fallu une assez longue marche rendue particulièrement pénible par le gel et l'escarpement du terrain, pour que la petite troupe, guidée par les frères Rolland, atteigne la grotte. Là une petite caverne d'un accès un peu difficile, contenait plusieurs squelettes humains, en bon état de conservation.

Mais comment personne auparavant n'avait découvert ce gisement ?

C'est la question qu'élucidèrent d'abord les archéologues par l'examen des lieux. En effet, un récent éboulement, datant à peine de quelques années, en précipitant dans un ravin une partie de la roche fermant la caverne, avait mis à jour l'entrée de celle-ci.

Si un premier examen du terrassement permit de retrouver les traces certaines, dans la grotte, d'un habitat préhistorique, il fut bien plus difficile d'identifier rapidement les squelettes. Le prélèvement d'un crâne ne permit pas de trancher de suite la question, d'autant plus que les avis, soit parmi le corps médical, soit parmi les archéologues, sont différents.

Il faudra une seconde expédition avec des fouilles minutieuses des lieux et du sol de la caverne, ainsi que des ossements, pour savoir s'il s'agit d'un ossuaire ancien ou, plus simplement, comme le pensent quelques personnes, si on se trouve en présence des restes des victimes d'un crime commis il y a une soixantaine d'années.

Félicitons MM. Louis et Henri Rolland de leur esprit d'initiative et souhaitons que les archéologues Sisteronnais nous apportent bientôt la **clef du mystère.**

Les Touristes des Alpes ont brillamment fêté Ste-Cécile leur patronne et... Saint-Cécilon son fils

Depuis quelques années, nos musiciens fêtaient Sainte-Cécile très modestement pour respecter le deuil de notre petite ville qui venait de subir la castastrophe que l'on connait ; ils attendaient aussi le retour de leurs camarades que le sort de la guerre avait éloignés d'eux. Aujourd'hui, si tous ces évènements douloureux ne sont pas oubliés, ils sont du moins atténués par l'impossibilité d'y remédier.

Cette année, pour sanctionner la renaissance de notre Société Musicale, dont l'effectif voisine une quarantaine de membres, les dirigeants ont voulu que Sainte-Cécile soit dignement célébrée ; ils ont dû, pour cela, diviser en trois stades cette manifestation artistique et culinaire : le banquet, le concert-bal et la partie de cabanon en l'honneur de St-Cécilon.

LE BANQUET

Au temps jadis, les « Touristes des Alpes » fêtaient leur patronne en une seule soirée, c'est-à-dire que le banquet et le concert-bal avaient lieu à quelques heures d'intervalle, ce qui limitait le temps à consacrer au banquet et aux chansons qui faisaient suite au menu. On s'aperçut de l'inconvénient qui résultait de cet enchainement et il fut décidé que le banquet aurait lieu le Samedi et le concert le lendemain Dimanche. On reconnut les avantages de ce nouveau mode et depuis cela se continue ainsi.

Donc Samedi dernier à 21 heures nos musiciens, en un splendide défilé en ville, appelaient membres actifs et honoraires à l'Hostellerie Provençale que le sort avait désignée. Tous prirent place aux tables savamment disposées et décorées de fleurs fraiches, d'œillets et de mimosa.

Le menu était de haute composition, chacun y fit honneur les vins généreux aidant.

Le concert de fourchettes cessa pour faire place aux chanteurs parmi lesquels nous avons noté les doyens Donzion, Pellegrin et Albert Reynaud. Chacun y alla de son couplet, mais la palme revient à nos trois vétérans qui, dans la variété de leur répertoire, amusèrent les convives jusqu'à l'heure où l'étoile du berger scintille au firmament d'un éclat particulier.

Parmi nos jeunes musiciens, il y eut aussi des révélations dignes successeurs de nos doyens. Nous citerons Maimone, le fin diseur, Louis Borrely et M. Dussaillant, chanteurs à diction, sans oublier le fantaisiste Burle.

Cette agréable soirée nous fit oublier un instant les soucis de la vie et nos feuilles d'impôts reçues quelques jours avant.

Après le banquet, il est de tradition que les jeunes musiciens fassent aubade aux autorités musicales qui, repues, dorment dans les bras de Morphée. Ces aubades furent nombreuses et de longue haleine, elles annonçaient la continuité de la fête « Coram populo » pendant la journée du Dimanche.

LA JOURNEE DU DIMANCHE

LE CONCERT-BAL

A la suite d'un examen musical que la Commission dirigeante fit passer aux jeunes élèves qui suivent les cours de musique de M. Aillaud, professeur, et auquel examen les élèves firent preuve de leur savoir, pour les récompenser il fut distribué des prix en espèces aux plus méritants et un goûter à tous ces jeunes à l'Hostellerie Provençale.

C'était vraiment charmant de voir ces jeunes artistes en herbe faire honneur aux friandises et dire ensuite leur petite chanson ou monologue avec un sérieux et un tact qui dénote déjà chez eux des dispositions de diction et de déclamation.

Remercions à cette occasion M. Perroto, propriétaire de l'Hostellerie, de l'amabilité qu'il mit à traiter convenablement ces futurs « Touristes ». Qu'il trouve ici toutes nos félicitations.

A 21 heures 30, la Société Musicale au grand complet offrait à ses membres honoraires le Concert-Bal tant attendu, dans la salle des Variétés décorée, mise à sa disposition par l'aimable M. Gilles, directeur de cet établissement.

Un nombreux public, aussi élégant que choisi, se pressait dans cette salle bientôt trop exiguë pour contenir tous les amis de la musique.

A l'heure précise, sous la baguette de leur dynamique chef M. Paul Dollet, les « Touristes des Alpes » attaquaient avec brio le premier morceau du programme qui, tout au long de son exécution, allait soulever des applaudissements unanimes et prolongés, comprenant des sélections de divers opéras-comiques. Cette exécution fut parfaite en tout point. Elle montrait au public les progrès incessants faits par nos musiciens depuis la résurrection de notre Société. Les applaudissements furent bien mérités. Ils étaient destinés aussi bien à leur chef qu'à eux-mêmes.

M. Paret Emile, Maire et Président remercia en quelques mots aimables membres bienfaiteurs et honoraires, ainsi que la nombreuse assistance, de l'aide pécuniaire et morale qu'ils apportaient à l'essor de notre Société Musicale.

Après le Concert, un Grand Bal s'ouvrait aux sons entrainants de deux orchestres qui faisaient tourbillonner les couples dans des danses modernes et dans une ambiance de gaieté communicative, tous animés du désir de mettre à profit une soirée pleine de musique et de danses. Ce bal se termina à l'aube, alors que la pointe du jour se profilait déjà à l'horizon.

SAINT - CECILON

La célébration de ce Saint n'est pas une petite affaire dans ses préparatifs. Il faut trouver la chapelle où sera célébré l'office. Saint-Cécilon ne figure pas sur le calendrier grégorien. C'est un saint que les musiciens ont créé et qu'ils adorent une fois l'an dans un cabanon extra muros. Si on n'y chante pas les alleluia, on s'y amuse bien. Les chants grivois succèdent aux chants, les histoires marseillaises y abondent et les galéjades se suivent sans interruption.

Cette partie de campagne n'a pas de rivale, elle est unique. Ceux qui fréquentent cet endroit doivent avoir le bouchon à la rigolade et.... bon appétit. Le cuistot improvisé ne faillit pas à sa tache, le menu comporte tête de veau, saucisses et haricots, le tout au parfum alléchant qui attise encore l'appétit de tous. Le repas fit merveille, le bon vin déliait les langues et les chants n'en furent que plus ardents.

Enfin tout doit avoir une fin, même les plus belles choses comme les meilleurs moments. La soirée, après de nombreux chants, se termina par le chant de la « Coupo Santo » et par le « Boun Vin de Sisteroun » que l'un de nos sympathiques félibres en gai savoir chanta les couplets et que l'assistance reprit debout et en chœur.

Ce fut encore une belle soirée qui se termina dans la nuit aux sons d'un deuxième défilé en musique qui réveilla de jeunes tourtereaux, jusqu'aux confins du Faubourg de la Baume où le Président du Comité permanent des Fêtes, fêtant lui aussi Sainte-Cécile et Saint-Cécilon, reçut les musiciens en un five o'kloc matinal.

Ainsi se terminait la célébration de la fête annuelle de cette Sainte dont les accords de sa lyre appellent à elle les musiciens, les chanteurs et les danseurs.

Ainsi soit-il.

SI BEMOL.

—)o(—

LIVRE D'OR DE LA SOCIETE MUSICALE « LES TOURISTES DES ALPES »

Cinquième Liste de Souscription

MM. R. Rolland, boucher, 500 ; Baret et Decaroli 1.000 ; Chambertin, Nice 1.000 ; Bernaudon, boulangerie 500 ; Ch. Chauvin, vins 500 ; Bernard, coiffeur 200 ; Pierre Masson, Alimentation 200 ; Marcel Jean, Ingénieur 500 ; Gaona et St-Bartolomé 1.000 ; Café des Alliés 1.000 ; Mme Vve Léon Louis 500 ; Mme Merle, Marseille 500 ; Café de la Paix 500 ; Anonyme 1.000.

—)o(—

MM. les Musiciens sont informés que les répétitions, en vue de l'étude d'un nouveau programme, reprendront le Vendredi 3 Décembre, à 21 heures.

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

RECONSTRUCTION

Avis aux Sinistrés

Il sera procédé, à partir du 1er Janvier 1949, à la cession des appartements et magasins des immeubles collectifs construits par l'Etat à Sisteron.

Les cessions à réaliser portent sur 5 magasins et 6 appartements, à savoir :

Un magasin dans chacun des immeubles I et II actuellement terminés ;

Trois magasins et trois appartements de cinq pièces et trois appartements de trois pièces dans l'immeuble numéro III en cours de construction.

En plus des pièces susvisées, chaque appartement comprend :

une cuisine, une cave et un galetas.

Les magasins sont cédés sans devanture ni fermeture extérieure et sans installation électrique intérieure. Il appartiendra aux acquéreurs de compléter leur installation selon leur désir sous réserve, toutefois, de l'accord préalable de M. le Délégué Interdépartemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sur les dispositions projetées.

Il est rappelé que les cessions ne peuvent, en principe, être consenties qu'aux sinistrés immobiliers totaux, en compensation de l'indemnité de reconstruction à laquelle ils peuvent prétendre au titre de la loi du 28 Octobre 1948 sur les Dommages de Guerre.

Les demandes devront être adressées à M. le Délégué Interdépartemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Avenue Fr. Cuzin, à Digne, avant le 31 Décembre 1948, délai de rigueur.

© VILLE DE SISTERON

CHRONIQUE LOCALE

ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE. — Tous les anciens prisonniers de guerre de la région Sisteronnaise sont invités à bien vouloir assister à la réunion générale qui se tiendra Lundi 29 Novembre 1948, à 21 heures, dans la salle de la Mairie de Sisteron.

Objet : Demande de la Carte du Combattant et organisation de la fête.

La présence de tous est indispensable.

Le présent avis tient lieu de convocation.

SYNDICAT OVIN. — La Fédération Nationale est en mesure de fournir du drap pour capes de berger en pure laine imperméabilisée, teinte bleue marine.

S'adresser dans les Syndicats Locaux ou à M. Latil, président de la section.

FLOOCK-BOOK DE LA RACE OVINE DES PRE-ALPES DU SUD. — Le Président invite les adhérents au Floock-Book de la région de Sisteron à une réunion à la Mairie de Sisteron le 29 Novembre, jour de foire, à 11 heures.

Communication importante.

VACCINATION ANTIDIPHTERIQUE. — La Mairie fait connaitre que la vaccination antidiphtérique est obligatoire à partir de 18 mois. Aucun enfant ne sera admis dans une école s'il n'a pas subi cette vaccination.

En prévision de cette vaccination gratuite les parents doivent faire inscrire au Secrétariat de la Mairie leurs enfants qui ne fréquentent pas d'école et âgés de 18 mois jusqu'à 14 ans.

A VENDRE :

une CUISINIERE fonte émaillée bleue. Excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

ARBRE DE NOEL. — Faire inscrire au Secrétariat de la Mairie les enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent aucune école, en vue de l'Arbre de Noël.

COOPERATIVE AGRICOLE. — La Coopérative Agricole de Sisteron informe ses adhérents qu'elle n'a plus de marchandises déposées au garage du « Tivoli ». Les entrepôts sont : Rue des Combes (à côté de la Villa Gauchot) et à l'usine de Mételine.

Le Bureau est toujours : Maison de l'Agriculture, 4, Rue Mercerie.

VARIETES - DANCING. — Demain Dimanche, à 21 heures, dans la salle des Variétés-Dancing, aura lieu une Grande Nuitée Dansante avec le concours du réputé « Rythmic-Vagabond-Jazz » de Forcalquier.

—)o(—

Egalement, à l'occasion de la foire de Sainte-Catherine, la direction des Variétés-Dancing donnera en matinée, à partir de 14 heures, un grand bal avec le concours d'un jazz réputé.

FOIRE. — Après-demain Lundi se tiendra dans notre ville une grande foire, dite de Sainte-Catherine.

AVIS

Le Docteur ANDRE informe sa clientèle qu'à partir du Lundi 6 Décembre, il fera ses consultations à son cabinet, Rue Droite, tous les jours de 10 heures à 14 heures.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.— Les contribuables sont prévenus que l'Inspecteur des Contributions Directes recevra Lundi 29 Novembre 1948 de 10 heures à midi, à la Mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements concernant les Contributions Directes.

SISTERON-VELO

reçoit BARCELONNETTE

Le Sisteron-Vélo vient d'être avisé un peu tardivement par le District que la rencontre de Championnat Mallemort-Sisteron était renvoyée à une date ultérieure, l'équipe de Mallemort jouant le 28 en Coupe de Provence.

Ce qui vaudra aux Sisteronnais le plaisir de voir évoluer au Stade Municipal l'excellent onze de Barcelonnette.

A 13 heures, match d'ouverture.

CONVOCATION. — Tous les jeunes gens inscrits sur les listes de la Préparation Militaire du Centre de Sisteron sont invités à se présenter d'urgence, le Dimanche 28 Novembre 1948, à partir de neuf heures, à la Mairie de Sisteron où doit avoir lieu leur visite d'incorporation.

Toute absence non motivée par maladie ne saurait être acceptée.

CONCOURS DE BOULES. — La «Boule Sisteronnaise» organise pour demain Dimanche 28 Novembre, au Faubourg la Baume, un grand concours de boules à pétanque, par équipes de trois joueurs.

Lancement du but à 13 heures précises.

DELIVRANCE de la Carte Professionnelle aux Adjudicataires des Transports Postaux. — Les petites entreprises assurant les services des Transports Postaux, éprouvant en province de nombreuses difficultés pour recevoir leurs pneumatiques et leur carburant, la Fédération Nationale des Services des Transports Postaux a pris la décision de délivrer à ses adhérents la Carte Professionnelle qui leur permettra de justifier de leur qualité de prioritaires auprès des Pouvoirs Publics et d'obtenir le minimum de pneumatiques et de carburant nécessaires, afin de ne pas interrompre le service d'intérêt public qu'ils assurent.

Pour délivrance de la carte professionnelle, les adjudicataires des Transports Postaux doivent s'adresser à la Fédération Nationale des Transports Postaux, 22, rue du Général Foy, Paris (8e).

La Fédération rappelle, en outre, que les entrepreneurs de transports postaux ne doivent plus utiliser la carte de transporteur « hors coordination » qui a été retirée de la circulation par décision ministérielle et remplacée par la carte spéciale numéro 1.167 dont le modèle a été approuvé par décision du 19 Avril 1948 de M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

JEUNE FEMME demande travail de maison ou commise.

Faire offre au Bureau du Journal.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée

Actualités Documentaire

Une fantaisie avec Bourvil

et un grand film de l'après-guerre

« LA VIE RECOMMENCE »

Dimanche, à 21 heures, Grand Bal.

ETAT-CIVIL

du 19 au 25 Novembre 1948

Naissances : Marguerite Louisette Jeanine Jartoux, Avenue de la Libération. — Régine Roberte Denise Galliano, Avenue de la Libération. — Bernadette Jacqueline Léone Raymond, Avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Etienne Baronian, commerçant, et Raymonde Angèle Elise Burle, sans profession, domiciliés à Sisteron.

Décès : Charles Paul Auguste Lagarde, 30 ans, quartier des Plantiers.

Pour vos Déplacements..... prenez le

Taxi GALVEZ

les meilleures conditions de prix.

Téléphone 2 — SISTERON

La Nouvelle Fabrique J. BOUISSON

10, Rue Saunerie — SISTERON

vous présente

LES PLUS BEAUX MEUBLES en vrai Noyer de France massif

dans une fabrication irréprochable et garantie

à des Prix étonnants.

N'ACHETEZ RIEN sans avoir visité NOTRE EXPOSITION

Entrée Libre Livraison Gratuite

HERNIE

Chute de MATRICE, de l'ESTOMAC du REIN — EVENTRATION

Infirmités dangereuses, parfois mortelles

Contention totale garantie par les nouvelles Ceintures Médicales de

R. COSSET de Paris

Spécialiste-Orthopédiste

qui recevra de 9 à 15 h. à :

SISTERON — Lundi 29 Novembre Hôtel des Acacias

Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.

GAINES — VARICES

ORTHOPEDIE - PROTHESE

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...

AUTOS — MOTOS — VELOS

MACHINES A COUDRE

Atelier de Mécanique Générale

POUR TOUS TRAVAUX

de Réparation de construction et de transformation

Allez chez... ROME

Rue Saunerie — SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE

REYNAUD & BURLE

Rue de la Coste, SISTERON

SERVICE

des Pompes Funèbres

CERCUEILS tout bois

Prix Modérés

Pas de Piqûres

Eczémas secs et crouteux

Boutons — Démangeaisons

Impétigo — Urticaire — Varices

Un Dépuratif à base de Plantes

« Le Sérum Végétal de Vergons »

EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH

Douleurs — Rhumatismes

Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola

Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE

Brochure et Renseignements sur demande

MONUMENTS FUNERAIRES

Escaliers — Eviers — Carrelages

Plaques et Livres en marbre

Gravure

Marbrerie R. CAFFIN

Rue des Combes — SISTERON

Devis gratuit sur demande.

PROPRIETAIRES...

Obtenez des cours élevés en plantant des arbres fruitiers à maturité échelonnée.

LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE

MOULINS DE LA CAZETTE

Tél. 15 SISTERON Tél. 15

vous offrent un choix important de PECHERS, POIRIERS, POMMIERS CERISIERS, etc...

dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.

Authenticité garantie de la variété et du porte greffe

Plants obtenus sous le contrôle phytosanitaire de l'Etat

PRIX AVANTAGEUX

Avant tout achat, consultez-nous et venez visiter nos pépinières.

Posséder de jolis meubles et boiseries; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on *emploie*

O-Cedar Polish

EN VENTE :

Droguerie Paul BERNARD

SISTERON

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment

Monuments Funéraires — Pompes Funèbres

Plaques et Livres — Couronnes Céramiques

Devantures de Magasins — Fleurs Artificielles

Escaliers, Cheminées — Vases et Jardinières

Dessus de Meubles, etc.... — en tous genres

PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite ATELIER : au Collet SISTERON

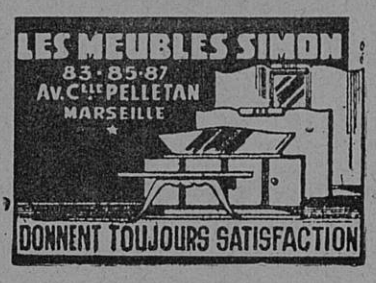

Vous trouverez chez...

C. FIASTRE

22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne

L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...

Moteurs Electriques bobinés cuivre

Groupes Electro-Pompes

Grand Choix de Lustrerie, etc....

INSTALLATIONS ELECTRIQUES sous fil cuivre

— REPARATION —

T. S. F.

Agence « RADIOLA-RALLY », etc...

Vente — Réparation

CARTES DE TRANSPORTS

ASSURANCES « LE SOLEIL »

CONTENTIEUX

FONDS DE COMMERCE

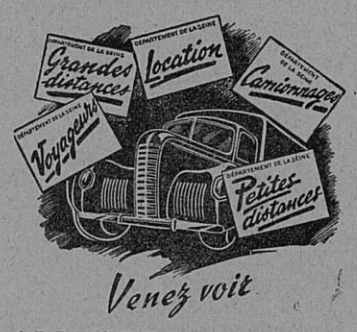

ALLEGRE & CHASTEL

6, Place de la Mairie

SISTERON — (Basses-Alpes)

Téléphone 205

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON

Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL

Hommes et Femmes

Dépositaire de la Maison

« Adolphe LAFFONT - Lyon »

GRAND CHOIX DE COSTUMES

Hommes, Jeunes Gens et Enfants

à partir de 3.500 francs

TISSUS EN TOUS GENRES

— Un coup d'œil s'impose —

PRIX ET QUALITE

Pour la rentrée des classes

Assortiment de Blouses d'enfant en tous genres.

Pour l'Hiver

Vêtements de cuir et canadiennes

VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

———

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte sous seing privé en date à SISTERON du deux Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix Novembre mil neuf cent quarante huit folio 19, case 96

Madame BAYLE, épouse Martino BRAVO, autorisée, demeurant Rue Droite, numéro 14, à SISTERON,

A vendu à Madame CHACHUAT Louise Juliette, épouse assistée et autorisée de Monsieur Jean VAGGIANI, demeurant ensemble Rue Droite, 62, à SISTERON, le fonds de commerce d'Articles de Bonneterie, Lingerie, Laines, Dégraissage, Teinturerie, Stoppage, connu sous le nom de « A LA CIGALE » exploité 14, Rue Droite à SISTERON, comprenant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le matériel, les marchandises et le droit au bail des lieux où le fonds est exploité.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues au domicile de l'acheteur.

La publication au B. O. V. et Cessions paraîtra dans les délais légaux.

Pour Deuxième Insertion,

Signé :

Mme VAGGIANI, née Chachuat.

Etude de Me Louis CASTEL

Notaire à SISTERON

———

Entreprise Générale de Constructions

S.A.R.L. au capital de 200.000 francs

Siège Social :

CHATEAU - ARNOUX

———

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le douze Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON, le dix huit Novembre suivant, folio 27, case 135,

Monsieur PULVERAIL Henri, entrepreneur de maçonnerie, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX, agissant comme seul membre avec Monsieur GERMAIN Louis, entrepreneur de maçonnerie, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX, de la Société à responsabilité limitée appelée

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTIONS

dont le siège est à CHATEAU-ARNOUX, au capital de deux cent mille francs, constituée suivant acte sous seings privés en date à DIGNE du vingt quatre Avril mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON le vingt six Avril mil neuf cent quarante six, folio 58, case 501, dont un exemplaire a été déposé aux minutes de Me CASTEL, notaire à SISTERON le quatre Août mil neuf cent quarante huit, ladite Société gérée par Monsieur GERMAIN Louis,

A cédé et vendu, sous les garanties ordinaires et de droit,

A Monsieur GARDIOL Firmin Frédéric, conducteur de travaux, demeurant et domicilié à PEIPIN,

Les dix parts de dix mille francs qu'il possédait dans le capital social de ladite Société, de sorte qu'aujourd'hui le capital social qui est de deux cent mille francs, appartient à concurrence de Cent Mille Francs à Monsieur GERMAIN Louis, et à concurrence de Cent Mille Francs, à Monsieur GARDIOL Firmin Frédéric.

Monsieur GERMAIN Louis, qui était seul gérant de ladite Société, reste toujours le seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Aux termes dudit acte, Monsieur GERMAIN, en sa qualité de gérant et de seul co-associé de Monsieur PULVERAIL, est intervenu pour accepter ladite cession et se la tenir pour signifiée.

Il n'est apporté aucune modification aux statuts.

Deux expéditions de cet acte ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE, exerçant la juridiction commerciale, le vingt cinq Novembre mil neuf cent quarante huit.

Pour extrait,

L. CASTEL, notaire.

Etude de Me Louis CASTEL

Notaire à SISTERON

———

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le seize Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix neuf Novembre suivant, folio 27, case 136,

Monsieur POIRIER Henri Joseph, débitant de boissons, demeurant et domicilié à MARSEILLE, buffet de la Gare Saint-Charles,

A vendu à Monsieur HODOUL Aimé ouvrier, demeurant et domicilié à LYON, Cours Emile Zola, no 62,

Le fonds de commerce de « Restaurant et Débit de Boissons Hygiéniques » qu'il possédait à PEIPIN hameau des Bons-Enfants.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu dans le délai de dix jours qui suivront le deuxième avis.

Pour Avis,

L. CASTEL, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER

Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON